

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 19 février 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 19 février 2019 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de Madame Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M <sup>me</sup>	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M <sup>me</sup>	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup>	Marie-France Bélanger	Conseillère en développement culturel et touristique
M <sup>me</sup>	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M <sup>me</sup>	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation de procès-verbaux :
  - 3.1. séance ordinaire du 22 janvier 2019;
  - 3.2. séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2019;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
  - 5.1. Renouvellement de l'entente publicitaire radiophonique avec CHME-FM 2019-2020;
6. Aménagement du territoire;
7. Gestion des matières résiduelles :
  - 7.1. Programme de soutien financier aux industries, commerces et institutions (ICI) pour la gestion des matières résiduelles - adoption;
  - 7.2. Programmes de soutien financier aux citoyens et aux municipalités

pour la gestion des matières résiduelles - adoption;

8. Développement économique et social :

8.1. Comité de développement économique :

8.1.1. Mission, mandats et vision;

8.1.2. Composition;

8.2. Pôle régional d'innovation Côte-Nord;

8.3. Priorité Haute-Côte-Nord;

8.4. Commerce international Côte-Nord - adhésion;

8.5. Mesure STA - signataires;

9. Développement culturel et touristique :

9.1. Entente de développement culturel - ajout de crédits réguliers;

9.2. Commission des Arts et de la Culture - recommandation de projets;

10. Transport :

10.1. Transport collectif - signature de contrats de services dans le cadre du transport bénévole et accompagnement - amendement à la résolution 2018-10-233;

10.2. Transport adapté - officier délégué;

11. Ressources humaines :

11.1. Recrutement de personnel - conseiller en transport - mandat;

12. Correspondance :

12.1. Réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources - appui à la MRC d'Antoine-Labelle;

12.2. Sommet sur le transport collectif régional;

12.3. Demande de compensation visant à contrebalancer les effets négatifs liés aux ratés de la traverse Baie-Comeau/Matane/Godbout - appui à Tourisme Côte-Nord;

13. Gestion financière :

13.1. Adoption du rapport des déboursés;

14. Affaires nouvelles;

15. Période de questions;

16. Fermeture de la séance.

***Ouverture de la séance***

Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-02-031

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 14. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2019-02-032

***Approbation du procès-verbal  
de la séance ordinaire du 22 janvier 2019***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 22 janvier 2019, tel que transmis préalablement à tous les membres du Conseil;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2019-02-033

***Approbation du procès-verbal  
de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2019***

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 1<sup>er</sup> février 2019, tel que transmis préalablement à tous les membres du Conseil;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

***Messages et activités du préfet***

M<sup>me</sup> Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2019-02-034

***Renouvellement de l'entente publicitaire radiophonique  
avec CHME-FM 2019-2020***

CONSIDÉRANT QUE l'entente portant sur l'échange de services avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (CHME-FM 94,9) se termine le 31 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire cette entente pour une autre année au montant de 4 968,98 \$, réparti entre les municipalités et la MRC de la façon suivante :

**ENTENTE PUBLICITAIRE MRC/MUNICIPALITÉS/CHME**  
**Répartition de la contribution pour 2019-2020**

MUNICIPALITÉ	MONTANT FIXE	PRORATA DE LA POPULATION			TOTAL
		POPULATION 2018	% 2018	MONTANT POPULATION	
Tadoussac	125,00 \$	826	7,71 %	241,50 \$	366,50 \$
Sacré-Cœur	125,00 \$	1 817	16,97 %	531,25 \$	656,25 \$
Les Bergeronnes	125,00 \$	705	6,58 %	206,13 \$	331,13 \$
Les Escoumins	125,00 \$	1 913	17,87 %	559,32 \$	684,32 \$
Longue-Rive	125,00 \$	1 012	9,45 %	295,89 \$	420,89 \$
Portneuf-sur- Mer	125,00 \$	672	6,28 %	196,48 \$	321,48 \$
Forestville	125,00 \$	3 077	28,74 %	899,65 \$	1 024,65 \$
Colombier	125,00 \$	685	6,40 %	200,28 \$	325,28 \$
MRC	838,49 \$				838,49 \$
<b>Total :</b>	<b>1 838,49 \$</b>	<b>10 707</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3 130,49 \$</b>	<b>4 968,98 \$</b>

Réf. : Décret de population 1213-2017 publié dans la Gazette officielle du Québec du 27 décembre 2017, partie 2, n° 52.

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de reconduire l'entente portant sur l'échange de services radiophoniques avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (CHME FM 94,9), pour la période du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2020;

QUE le Conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom des municipalités et de la MRC, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2019-02-035

***Programme de service-conseil et de soutien financier  
aux industries, commerces et institutions (ICI)  
pour la gestion des matières résiduelles pour 2019 - adoption***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a mis sur pied en 2016 un programme d'aide financière pour permettre aux industries, commerces et institutions (ICI) d'améliorer leurs pratiques en gestion des matières résiduelles (GMR);

CONSIDÉRANT QUE les modalités de ce programme offert par le Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC sont les suivantes :

- Offre de service-conseil : visite gratuite du conseiller GMR pour dresser un bilan et établir les priorités d'action de l'établissement afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles;
- Subvention : couvre 50 % des frais liés à l'acquisition de matériel de GMR (avant taxes), à l'exception des bacs et conteneurs extérieurs, jusqu'à un maximum de 1 000 \$, cette subvention étant conditionnelle à la visite du conseiller GMR;
- Sélection des projets selon la grille de critères adoptée par Conseil (reproduite à l'annexe 1);
- Possibilité d'une subvention plus élevée pour des projets particulièrement performants, à la discrétion du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil propose que le comité de sélection des projets soit décisionnel et qu'il soit composé du directeur général de la MRC, du conseiller

GMR, ainsi que d'un élu;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte le *Programme de service-conseil et de financement en gestion des matières résiduelles pour les industries, commerces et institutions (ICI)* pour l'année 2019, selon les modalités décrites en préambule;

QUE le comité de sélection des projets soit décisionnel et qu'il soit composé du directeur général de la MRC, du conseiller GMR, ainsi que de Madame Marie-France Imbeault à titre de représentante du Conseil.

#### RÉSOLUTION 2019-02-036

### ***Programmes de soutien financier aux citoyens et aux municipalités pour la gestion des matières résiduelles pour 2019 - adoption***

CONSIDÉRANT QUE l'objectif fondamental du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC* et de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible, et ce, dans la hiérarchie des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation, afin de n'éliminer que les résidus ultimes;

CONSIDÉRANT QUE les matières organiques (restants de table et résidus de jardin) représentent 39 % du contenu des ordures en Haute-Côte-Nord et que ces résidus pourraient être détournés de l'enfouissement par le biais du compostage et de l'herbicyclage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de La Haute-Côte-Nord ont développé ou souhaitent mettre en place un service de compostage communautaire;

CONSIDÉRANT QUE les couches jetables génèrent une tonne d'ordures par enfant (de la naissance à la propreté) et qu'elles prennent de 200 à 500 ans à se décomposer;

CONSIDÉRANT QUE des sous-vêtements jetables sont également utilisés par des adultes et aînés (ex. : culottes d'incontinence);

CONSIDÉRANT QUE les produits d'hygiène féminine traditionnels (serviettes sanitaires et tampons) se retrouvent également à l'enfouissement, alors que des solutions plus écologiques existent;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de programmes d'aide financière est prévue à la planification budgétaire 2019 afin de promouvoir le compostage, l'herbicyclage, ainsi que l'utilisation des couches et produits d'hygiène féminine lavables;

CONSIDÉRANT l'importance d'instaurer une procédure et des critères d'admissibilité clairs et objectifs relativement à ces programmes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE les programmes d'aide financière suivants soient offerts à l'ensemble des citoyens de La Haute-Côte-Nord :

- Acquisition d'un composteur/biodigesteur domestique;

- Achat de sous-vêtements, couches et produits d'hygiène féminine lavables;
- Achat de lames déchiqueteuses pour tondeuse et tracteur et achat de tondeuse manuelle;

QU'un programme d'aide financière et technique soit offert aux municipalités de La Haute-Côte-Nord pour le développement ou l'instauration de projets de compostage communautaire;

QUE le Conseil adopte le document intitulé *Programmes de soutien financier offerts aux citoyens et aux municipalités en gestion des matières résiduelles* (GMR) de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tel que présenté en date du 19 février 2019;

QUE l'aide financière soit accordée aux demandeurs répondant aux critères d'admissibilité décrits dans ce document;

QUE ces programmes se termineront lorsque les fonds prévus au budget seront écoulés.

#### RÉSOLUTION 2019-02-037

### ***Comité de développement économique - mission, mandats et vision***

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, la MRC a formé un comité ayant pour mandat d'assurer le développement économique global de la région dans toutes les sphères d'activités socioéconomiques (résolution 2013-06-138);

CONSIDÉRANT QUE des membres de ce comité proposent de mettre à jour le document définissant la mission, les mandats et la vision du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le document intitulé *Comité de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord – mission, mandats et vision*, tel que reproduit à l'Annexe 2;

QUE cette résolution abroge la résolution 2013-10-208.

#### RÉSOLUTION 2019-02-038

### ***Comité de développement économique - composition***

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, la MRC a formé un comité ayant pour mandat d'assurer le développement économique global de la région dans toutes les sphères d'activités socioéconomiques (résolution 2013-06-138);

CONSIDÉRANT QUE le CLD de La Haute-Côte-Nord est un organisme qui figure dans la composition du Comité de développement économique et qu'il n'existe plus;

CONSIDÉRANT QUE la mission et les mandats du comité ont été modifiés (résolution 2019-02-037) et que de nouveaux sièges doivent être créés afin de répondre adéquatement aux nouvelles exigences;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la structure suivante afin de mettre à jour la composition du Comité de développement économique :

- 8 représentants des municipalités;
- 1 représentant de la communauté innue Essipit;
- 1 représentant de la MRC (préfet);
- 2 représentants du secteur économique;
- 1 représentant du secteur financier;
- 1 représentant du secteur industriel;
- 1 représentant du secteur agroalimentaire ou forestier;
- 1 représentant du secteur chambre de commerce (est et ouest);
- 1 représentant du secteur de la santé;
- 3 représentants du secteur de l'éducation;
- 1 représentant du secteur du tourisme;

Le comité s'adjoindra également des personnes-ressources provenant des organismes suivants :

- MRC de La Haute-Côte-Nord (direction générale et direction du développement économique);
- SADC de La Haute-Côte-Nord;
- Bureau du député de René-Lévesque;
- Bureau du député de Manicouagan;
- Centre local d'emploi de Forestville et bureau de Services Québec Les Escoumins;
- Tourisme Côte-Nord;
- CISSS Côte-Nord;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Commission scolaire de l'Estuaire;
- Société de développement de Sacré-Coeur;

QUE les organismes ciblés désignent leur représentant;

QUE cette résolution abroge la résolution 2013-08-164.

#### RÉSOLUTION 2019-02-039

### ***Pôle régional d'innovation Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord maintient sa position en lien avec la création d'un pôle régional d'innovation Côte-Nord (référence : résolution 2018-04-086);

CONSIDÉRANT QU'un projet a été déposé au ministère de l'Économie et de l'Innovation par le Centre d'entrepreneuriat et de valorisation des Innovations de Sept-Îles (CEVI);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a contribué à l'élaboration du projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en accord avec le projet déposé par le CEVI;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC accorde son appui à la réalisation du pôle régional d'innovation sur la Côte-Nord, tel que déposé au ministère de l'Économie et de l'Innovation en janvier 2019.

### ***Priorité Haute-Côte-Nord***

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 2019-02-040

**Commerce International Côte-Nord - adhésion**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a reçu une invitation à devenir membre de Commerce International Côte-Nord (CICN);

CONSIDÉRANT QUE CICN est un organisme de promotion des exportations (ORPEX) pour la région de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QU'en étant membre, la MRC pourrait bénéficier des avantages suivants :

- Être éligible à 25 % de rabais sur les activités et formations exclusives à CICOTENORD;
- Participer et voter à la prochaine assemblée générale annuelle;
- Recevoir le rapport annuel de la corporation;
- Discuter des priorités d'action pour l'année à venir;
- Rester informé à propos des diverses activités de l'organisation;
- Recevoir les infolettres trimestrielles;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion peut faciliter l'accès à certaines informations bénéfiques pour les entreprises de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC a le mandat de soutenir techniquement et financièrement le développement des entreprises de son territoire selon les ressources à sa disposition;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise l'adhésion de la MRC à Commerce International Côte-Nord pour 2019.

RÉSOLUTION 2019-02-041

**Mesure STA - signataires**

CONSIDÉRANT QUE la MRC est partenaire avec Emploi-Québec dans divers dossiers;

CONSIDÉRANT QU'Emploi-Québec exige une résolution précisant le nom des signataires autorisés de la MRC pour les ententes et demandes de versement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil désigne M. François Gosselin, directeur général, à titre de signataire principal pour tous les documents relatifs aux ententes entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et Emploi-Québec;

QU'en cas d'absence du signataire principal, Madame Micheline Anctil, préfet, et Monsieur Kevin Bédard, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces ententes.

RÉSOLUTION 2019-02-042

**Entente de développement culturel - bonification de l'entente - ajout de crédits réguliers**

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel (EDC) intervenue le 19 avril 2018 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de La Haute-Côte-Nord;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'Annexe A de cette entente afin d'y intégrer deux projets, et ainsi bonifier les sommes accordées pour 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'intégrer les deux projets suivants à l'Annexe A de l'Entente de développement culturel 2018-2020 :

Enveloppe budgétaire	Titre du projet	MCC (60 %)	MRC (40 %)	Coût total du projet
Patrimoine	Forum sur le patrimoine religieux en HCN et mise en valeur d'un circuit patrimonial	3 000 \$	2 000 \$	5 000 \$
Soutien culturel	Développement du projet de cinéma en Haute-Côte-Nord	3 000 \$	2 000 \$	5 000 \$
<b>Total :</b>		<b>6 000 \$</b>	<b>4 000 \$</b>	<b>10 000 \$</b>

QU'il s'engage à contribuer financièrement à la réalisation de ces projets selon la répartition prévue dans l'EDC, soit 60 % MCC et 40 % MRC;

QU'il autorise Madame Micheline Anctil, préfet, à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette bonification de l'Entente de développement culturel.

#### RÉSOLUTION 2019-02-043

### **Commission des Arts et de la Culture - recommandation de projets**

CONSIDÉRANT l'Entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la conseillère en développement culturel et touristique, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'ils répondent aux exigences de l'Entente de développement culturel 2018-2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
Aide au patrimoine	Corporation de développement touristique de Forestville	<i>Exposition permanente : 75 ans d'histoire</i>	1 500 \$
Soutien culturel	Municipalité de Tadoussac	<i>Achat d'équipement à usage culturel et général (projecteur, écran, lecteur DVD, sonorisation)</i>	3 000 \$
Promotion du livre et de la lecture	Municipalité de Tadoussac	<i>Tilou à la Biblio-plage (activité de lecture avec le CPE à la biblio-plage)</i>	6 300 \$
Soutien culturel	Culture Côte-Nord	<i>Projet pédago-culturel (embaucher une ressource à temps partiel pour organiser des sorties culturelles en Haute-Côte-Nord)</i>	5 000 \$
Médiation culturelle	École St-Luc de Forestville	<i>Décoration des bancs de parc et des boîtes à fleurs artistiques et nourricières</i>	2 997 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2019-02-044

***Transport collectif - signature de contrats de services  
dans le cadre du transport bénévole et accompagnement -  
amendement à la résolution 2018-10-233***

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC, par sa résolution 2018-10-233, a convenu d'assurer la pérennité de l'offre en transport bénévole et accompagnement pour les municipalités de Tadoussac, Sacré-Cœur, Les Bergeronnes et Les Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoyait que la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat de services à chacun des quatre comités de bénévoles pour terminer l'année 2018 et pour toute l'année d'opération se terminant le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution indiquait que le taux au kilomètre accordé aux conducteurs bénévoles soit de 0,43 \$ et que ce taux correspond uniquement à une compensation financière pour l'utilisation du véhicule personnel et qu'il ne s'agit d'aucune manière d'une rémunération;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord amende la résolution 2018-10-233 de sorte que la répartition des enveloppes budgétaires pour l'année 2019 se présente de la façon suivante :

o Pour l'année 2019

▪ Comité de bénévoles Les Escoumins	43 630 \$
▪ Comité de bénévoles Les Bergeronnes	10 140 \$
▪ Comité de bénévoles Sacré-Cœur	7 815 \$
▪ Comité de bénévoles Tadoussac	18 518 \$
	<hr/>
	<b>80 103 \$</b>

RÉSOLUTION 2019-02-045

***Représentant au Comité d'admission au transport adapté  
de La Haute-Côte-Nord - officier délégué***

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit, par sa *Politique d'admissibilité au transport adapté*, la constitution d'un comité d'admission au transport adapté pour l'analyse des demandes des requérants et que cette politique repose sur l'accessibilité universelle au processus d'admission, la reconnaissance provinciale de l'admissibilité, l'examen des demandes sur une base individuelle et la prise de décision en fonction des seuls critères reconnus;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied du Comité d'admission au transport adapté de La Haute-Côte-Nord est prévue dans le cadre de l'implantation du Guichet transport de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'admission est un comité tripartite, où sont représentés l'organisme mandataire, les personnes handicapées et le réseau de la santé et des services sociaux, et qu'il constitue l'instance locale décisionnelle en matière d'admission;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme mandataire doit désigner un officier délégué et que le rôle de celui-ci consiste à assurer certaines tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement du comité d'admission, notamment la réception et l'examen préliminaire des demandes d'admission, les communications avec les requérants et les intervenants concernés, la préparation et le suivi des réunions du comité et la rédaction de rapports;  
CONSIDÉRANT QUE l'officier désigné par la MRC (résolution 2015-03-062) a quitté son emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne M. Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, à titre d'officier délégué à l'admission;

QUE cette résolution abroge la résolution 2015-03-062.

#### RÉSOLUTION 2019-02-046

### ***Recrutement de personnel - conseiller en transport - mandat***

ATTENDU QUE la personne occupant le poste de conseiller en transport a informé la MRC qu'elle quittait ses fonctions;

ATTENDU QUE la MRC souhaite compter sur les services de la firme Bourassa Brodeur Bellemare pour combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à la firme Bourassa Brodeur Bellemare, RH pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel, afin de combler le poste de conseiller en transport;

QU'il donne le mandat au Comité de sélection de travailler avec cette firme afin de lui présenter une proposition d'embauche.

### ***Correspondance***

#### **1. INFORMATION GÉNÉRALE**

##### **1.1. La Mutuelle des municipalités du Québec**

Elle informe la MRC de sa part de la ristourne au terme de l'exercice financier 2018.

##### **1.2. Municipalité de Sacré-Coeur et Municipalité de Colombier**

Elles transmettent une copie d'une résolution par laquelle leur conseil municipal fait part de leur position relativement à la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec*.

#### **2. DEMANDES D'APPUI**

##### **2.1. MRC d'Antoine-Labelle**

Elle fait part, par résolution, de sa profonde déception envers les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources et demande l'appui des MRC à ce sujet.

## **2.2. Assemblée des MRC de la Côte-Nord**

Résolution demandant la tenue d'un Sommet régional sur le transport collectif régional.

## **2.3. Assemblée des MRC de la Côte-Nord**

Résolution visant à appuyer Tourisme Côte-Nord auprès du Gouvernement du Québec dans le dossier de la traverse Baie-Comeau/Matane/Godbout.

### RÉSOLUTION 2019-02-047

#### ***Réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources - appui à la MRC d'Antoine-Labelle***

ATTENDU la résolution MRC-CC-13150-01-19 de la MRC d'Antoine-Labelle par laquelle elle fait part de sa réaction concernant les nouveaux mandats de vérification de conformité et d'optimisation des ressources;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC d'Antoine-Labelle et fait part au gouvernement provincial, de même qu'aux unions municipales, de sa profonde déception envers ces nouvelles procédures qui sont contraires aux recommandations du rapport *Faire confiance* prévoyant, entre autres, la simplification et la réduction des mesures de surveillance et des processus de reddition de comptes, qui alourdissent le travail des municipalités et qui finalement, nuisent à l'établissement du climat de confiance envers les municipalités.

### RÉSOLUTION 2019-02-048

#### ***Sommet sur le transport collectif régional***

CONSIDÉRANT la demande de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord pour que soit tenu un sommet sur le transport collectif régional;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif interurbain connaît de graves difficultés partout au Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans la plupart des régions, des circuits de transport sont abandonnés ou menacés de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE seulement une réflexion élargie pourra faire la différence;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande de l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et demande la tenue d'un Sommet sur le transport collectif régional;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. François Bonnardel, ministre des Transports.

RÉSOLUTION 2019-02-049

***Demande de compensation visant à contrebalancer  
les effets négatifs liés aux ratés de la traverse  
Baie-Comeau/Matane/Godbout - appui à Tourisme Côte-Nord***

CONSIDÉRANT QUE les efforts soutenus de Tourisme Côte-Nord et ses partenaires ont contribué à augmenter la notoriété de la région et l'achalandage touristique au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les touristes prennent actuellement leurs décisions quant à leurs destinations vacances pour l'été 2019;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques liées à la traverse Matane/Côte-Nord créent ou renforcent la perception d'inaccessibilité du territoire nord-côtier;

CONSIDÉRANT QUE la couverture médiatique nationale sur les déboires et la Société des traversiers du Québec entache l'image de la Côte-Nord et que cet effet négatif pourrait être durable;

CONSIDÉRANT QU'une campagne de notoriété à long terme, ayant un budget de 200 000 \$, dégressif sur cinq (5) ans, permettrait de contrebalancer en partie l'image négative actuellement véhiculée auprès de notre clientèle cible;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la demande de Tourisme Côte-Nord au Gouvernement du Québec pour un soutien financier visant à compenser les effets négatifs des ratés de la traverse Baie-Comeau/Matane/Godbout.

RÉSOLUTION 2019-02-050

***Adoption du rapport des déboursés***

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT la liste soumise des déboursés effectués par la MRC pour la période du 22 janvier 2019 au 19 février 2019, totalisant 329 961,83 \$ (qui fait partie du présent procès-verbal comme si tout au long récitée);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le Conseil approuve les déboursés de 329 961,83 \$ pour la MRC, effectués du 22 janvier 2019 au 19 février 2019.

***Période de questions***

Madame la Préfet, assistée du directeur général adjoint, répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens.

### ***Certificat de disponibilité***

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 19 février 2019.

---

Kevin Bédard, directeur général et  
secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2019-02-051

### ***Fermeture de la séance***

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 36.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

---

Micheline Anctil  
Préfet de comté

---

Kevin Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier adjoint

**Programme de soutien financier aux industries, commerces  
et institutions (ICI) pour la gestion des matières résiduelles 2019 –  
critères de soutien aux entreprises en GMR**

**Admissibilité des projets**

- Le titulaire de l'aide doit être une industrie, un commerce ou une institution (ICI) exerçant une activité économique et payant un tarif associé à la gestion de matières résiduelles à l'une des municipalités sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord ou à la communauté innue d'Essipit.
- L'objectif est de financer le plus de projets possible qui favorisent la réduction réelle des déchets.
- Le financement doit servir à la création de nouvelles mesures ou de réductions additionnelles de matières résiduelles. Le projet doit dépasser les obligations établies par le cadre réglementaire, c'est-à-dire qu'il doit surpasser le tri à la source de base (ex. : les bacs de recyclage extérieurs et les presses à carton ne sont pas subventionnés).
- La demande doit être présentée au plus tôt à la date d'adoption du programme (le 19 février 2019) et au plus tard le 31 décembre 2019, ou à toute autre date fixée par le Conseil.

**Procédure et financement**

- Le demandeur doit d'abord requérir une visite gratuite du conseiller en gestion des matières résiduelles de la MRC afin de dresser un bilan et d'établir les priorités d'action pour optimiser la gestion des matières résiduelles. **L'obtention de la subvention est conditionnelle à la visite du conseiller.**
- Le demandeur doit remplir le formulaire « Demande de financement – soutien aux ICI » (maximum 1 page), et remettre les factures d'achat suite à la réalisation du projet.
- La subvention couvre 50 % des frais admissibles, jusqu'à un montant maximal de 1 000 \$ par projet et par demandeur. Les taxes ne font pas partie des frais admissibles. Le financement sera accordé aux projets ayant obtenu la note minimum de passage de l'évaluation, soit 60 points. Le pointage sera déterminé par le comité de sélection.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'accorder une subvention plus élevée pour un projet particulièrement performant, à sa discrétion.
- Le paiement du financement s'effectue dans les 30 jours suivant la réception de la facture et d'une preuve de la mise en marche du projet. La MRC se réserve le droit de demander ou de prendre des photos qui pourraient être publiées à des fins promotionnelles.
- En partenariat avec le demandeur et selon l'ampleur du projet, la MRC pourrait effectuer des démarches afin d'obtenir du financement extérieur (ex. : fonds privés (IGA, TD, etc.), fonds gouvernementaux (RECYC-QUÉBEC, FMV, etc.)).

**Gouvernance**

- Le comité de sélection est décisionnel et est composé d'un élu et de deux membres du personnel (directeur général ou son adjoint et membre du Service de la gestion des matières résiduelles).

MRCHCN  
2019-02-19

Critères	Pondération
<b>Importance du projet pour la GMR du demandeur</b> (pourcentage du volume ou tonnage détourné estimé) <ul style="list-style-type: none"> <li>- + de 50 % du volume ou tonnage détourné = 30 pts</li> <li>- 50 % = 25 pts</li> <li>- À chaque tranche de 10 % inférieure à 50 % = 5 pts en moins (ex. : 40 % = 20 pts)</li> </ul>	/30
<b>Pérennité de l'aide</b>	/25

Critères	Pondération
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide pour plus que 10 ans = 25 pts</li> <li>- Aide 7 à 10 ans = 20 pts</li> <li>- Aide 5 à 7 ans = 15 pts</li> <li>- Aide 3 à 5 ans = 10 pts</li> <li>- Aide 1 à 3 ans = 5 pts</li> <li>- Moins d'un an = 2 pts</li> </ul>	
<b>Respecte la hiérarchie des 3 RV</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction à la source ou réemploi = 20 pts</li> <li>- Recyclage ou recyclage sur place = 15 pts</li> <li>- Compostage ou autre valorisation = 15 pts</li> </ul>	/25
<b>Utilité de la subvention pour le projet</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet ne voit pas le jour sans l'aide = 20 pts</li> <li>- Importante = 15 pts</li> <li>- Utile = 10 pts</li> <li>- Accessoire = 5 pts</li> </ul>	/20

Critère	Pondération (points)
Importance du projet pour la GMR du demandeur	30
Pérennité de la mesure	25
Respecte la hiérarchie des 3 RV	25
Utilité de la subvention pour le projet	20
<b>Total :</b>	<b>100</b>
<b>Note de passage :</b>	<b>60</b>



## COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Mission, mandats et vision

(Document adopté par le Conseil de la MRC lors de la séance ordinaire du 19 février 2019)  
Réf. : Résolution 2019-02-037

#### MISSION DU COMITÉ

Le Comité de développement économique (CDE) de la MRC de La Haute-Côte-Nord exerce un rôle de concertation. Il a le pouvoir d'examiner et d'étudier toute question relative au développement local, au bilan démographique et à l'attractivité de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC, ainsi que de formuler, le cas échéant, des recommandations au Conseil de la MRC concernant ces questions. Le Comité de développement économique souhaite favoriser l'arrimage entre les organismes du territoire en matière de développement économique.

#### MANDATS

Ses mandats consistent à **soutenir le milieu, développer l'économie et entreprendre l'avenir.**

##### **A. Soutenir le milieu**

- ✓ Développer une stratégie marketing et d'image de marque;
- ✓ Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges;
- ✓ Partager des outils afin de développer un environnement attractif;
- ✓ Arrimer les orientations des organismes de développement économique et agir en synergie;
- ✓ Contribuer à faire reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique;
- ✓ Défendre les intérêts de La Haute-Côte-Nord.

##### **B. Développer l'économie**

- ✓ Établir une stratégie pour résoudre la problématique de la main-d'œuvre;
- ✓ Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir;
- ✓ Mettre en commun des ressources afin de favoriser le démarrage et le développement de projets d'entreprise;
- ✓ Augmenter les réseaux de contacts et d'influence de la MRC;
- ✓ Travailler à l'amélioration de l'environnement dans lequel évolue les entreprises de la région;
- ✓ Renforcer la capacité d'agir des Haute-Nordcôtiers et Haute-Nordcôtières.

##### **C. Entreprendre l'avenir**

- ✓ Privilégier et soutenir les initiatives ayant un impact positif sur la démographie en Haute-Côte-Nord;
- ✓ Favoriser le développement endogène, notamment en s'appuyant sur les leaders du milieu, les partenariats et le développement coopératif<sup>1</sup>;
- ✓ Valoriser le développement durable des ressources du milieu<sup>1</sup>;
- ✓ Être proactif sur tout événement ayant une incidence économique positive ou négative sur la région;
- ✓ Prendre tous les moyens jugés nécessaires afin de revendiquer son développement;
- ✓ Viser un positionnement régional fort<sup>1</sup>;
- ✓ Innover, développer et participer aux créneaux d'avenir.

<sup>1</sup> Plan de diversification de La Haute-Côte-Nord, Équipe Gabelier, 2008.

## VISION DE LA HAUTE-CÔTE-NORD 2030<sup>2</sup>

Collectivité mobilisée, concertée et prospère, La Haute-Côte-Nord est reconnue pour son dynamisme économique et social, ainsi que l'utilisation optimale de ses richesses permettant d'offrir une qualité de vie exceptionnelle à ses citoyens.

---

<sup>2</sup> Rapport final. Démarche de prospective stratégique. Pierre-Olivier Colas M.ADM, conseiller en innovation et développement stratégique. Jeudi 5 mai 2016.